

TARIFS ASSOCIATION TANGUEANDO PAU EXERCICE 2023-2024

LES TARIFS ANNUELS comprennent par personne :

- L'adhésion annuelle à Tanguendo Pau en fonction de l'activité : 25€ practicas ou 45/55€ ateliers + practicas
 - La cotisation forfaitaire à Tanguendo Pau : 15€
 - La participation pour frais de fonctionnement à la MJC: 30€
- Total: 70€ ou 90€ / 100€ valable 1 an du 01/09/2023 au 31/08/2024

<u>Membres adhérents</u>		
Practicas seules	70€ (ou 60€*)	Ouvre droit aux practicas
1 Atelier + Practicas 2 Ateliers + Practicas	90€ (ou 80€*) 100€ ()ou 90€*	Ouvre droit aux ateliers et practicas
<u>Membres associés</u>		
Mini Adhésion adhésion forfaitaire pour participation aux frais de l'association	15€	Ouvre droit aux cours et stages payants avec maestros. Permet de participer occasionnellement aux practicas prix entrée : 3€/personne/practica
<u>Tangueros de passage :</u>		
Practicas	3€ / personne /practica	Participation exceptionnelle
<u>Cours et stages avec maestros</u>		
1 cours 1h30 ou 1h15 1 stage 3h/personne A partir du 2ème stage/personne	20€ 40€ (ou 32€*) 36€ (ou 28€*)	1Stage : 2 cours d'un même niveau Possibilité de faire plusieurs stages
Concerts, festivals, milongas, soirées de stage	Hors cotisation, prix d'entrée variable, fixé en fonction du budget de l'opération. (location salle, intervenants, etc)	Soirées ouvertes à tout public
* tarif réduit RSA ou étudiant sur présentation d'un justificatif		

DATE D'INSCRIPTION – RÈGLEMENT

- Membres adhérents: reprise à partir du 12 septembre 2023, date limite d'adhésion fixée à 1 mois calendaire après le début des activités, soit pour l'année 2023/2024 avant le 13 octobre 2023.
- Nouvelles inscriptions: date limite d'adhésion fixée au 1er avril 2024
- Membres associés: adhésion payable soit à l'ouverture des inscriptions soit au moment du 1er cours/stage avec maestros. (valable pour la durée de l'exercice 2023/2024)
- Règlement : 1 seul chèque correspondant au montant total de l'adhésion, ou 2 chèques remis au moment de l'inscription : 1 de 45€ encaissable immédiatement et le second correspondant au solde, encaissable le 15 novembre 2023. (chèques à établir à l'ordre de tanguendo pau)

Les statuts ne prévoyant pas de remboursement de cotisation, aucune somme ne pourra être restituée, à l'exception des cas suivants : raisons professionnelles/ maladie entraînant une incapacité à poursuivre l'activité supérieure à 4 mois. Seule l'activité tango est concernée par un éventuel remboursement calculé au prorata du temps passé dans l'association. La cotisation forfaitaire de 15€ et la participation de 30€ à la MJC ne sont pas remboursables.

TARIFS VALIDÉS EN AGO LE 05.07.2023 LA DURÉE DE LA COTISATION ET DE L'ADHÉSION EST ANNUELLE